



# Pratiques, institutions et modes de transmission du commun

Colloque, 17 et 18 novembre 2020

FMSH, Paris, 54 boulevard Raspail

*Comité d'organisation : Danièle Bourcier, Hervé Brédif, Jacques Chevallier, Gilles Hériard Dubreuil, Kathia Martin-Chenut, Sylvain Lavelle, Emmanuel Picavet.*

*Secrétariat du comité : Julien Dewoghelaere, Camila Perruso, Honorine Rey*

**CONTACT : Julien Dewoghelaere <[julien.dewo@orange.fr](mailto:julien.dewo@orange.fr)>**

## Résumé

Après le colloque de 2017 sur les Dynamiques du Commun, entre Etat, marché et société, ce nouveau colloque a pour objectif d'aborder les enjeux associés à l'articulation des « **Pratiques, institutions et modes de transmission du commun** ». L'essor du Commun semble traduire, parfois, une certaine méfiance à l'égard des institutions, qui se manifeste à l'occasion dans la tentation d'un repli autarcique. Ce constat suggère, au-delà de la multiplicité des exemples et des cas, déjà largement documentés, d'interroger le *sens* et la *portée* des dynamiques du Commun, aujourd'hui en plein développement. Il suscite de nombreuses questions fondamentales : la défiance ne résulte-t-elle pas de représentations trop figées des institutions de l'Etat et de l'entreprise ? Par ailleurs, ces représentations ne sont-elles pas liées aux développements idéologiques des dernières décennies, en rapport avec l'expansion du néolibéralisme ? Le commun signifie-t-il moins d'Etat ou moins de marché, ou appelle-t-il une redéfinition de leurs fonctions respectives ? Le commun est-il nécessairement réifié ou dénaturé par toute forme d'institutionnalisation ? Face à l'affirmation du commun, en quoi les pratiques ou les dispositions institutionnelles permettent-elles l'émergence, la pérennité et la transmission des pratiques du commun ? Du côté de l'Etat, la définition de l'intérêt général se confond-elle avec l'idée de bien commun ? Le commun permet-il de relier l'ambition d'universalité à la diversité sociale ? Par ailleurs, comment penser la pluralisation et l'ouverture des formes et des champs d'expertise ? Du côté du marché, permet-il à l'entreprise de se dégager des visions étroites qui sont implicitement véhiculées par l'idée d'un progrès libéral globalisé ? Les dynamiques du commun permettent-elles à l'entreprise d'affirmer sa contribution au bien commun ? De façon plus large, en quoi l'irruption des dynamiques de commun au sein des institutions

publiques et privées interroge-t-elle la vision anthropologique qui sous-tend leur action ? L'engagement des acteurs de la société civile est-il à l'origine de propositions et d'alternatives novatrices en matière d'organisation sociale et de gestion des ressources ? **Une approche dynamique du commun appelle, à partir d'une observation de la diversité des pratiques, à poser la question de l'institutionnalisation et de la transmission du Commun, dans ses rapports avec l'Etat, le marché et la société, qui constitue le fil conducteur de ce colloque.**

## Contexte

Ce colloque se situe dans le prolongement d'une rencontre parisienne antécédente<sup>1</sup> qui a permis de faire le point, dans l'ordre de la théorie fondamentale comme dans divers champs d'application (agriculture, informatique, énergie...), sur les renouvellements des problématiques induites, à distance apparente égale du « Marché » et de « l'Etat » par la thématique des « communs » dans l'organisation, les institutions et les évaluations.

Il ne s'agit pas de proposer ici une figure du commun qui serait le paradigme censé supplanter toute autre forme de coordination. Le commun n'est pas une panacée, mais un vecteur d'équilibre ou plutôt de rééquilibrage. C'est toute la question posée par le Commun, celle d'une transformation politique qui marque le passage d'un système dyadique (« Etat-Marché ») à un système triadique (« Etat-Marché-Commun »), qui peut constituer aussi une invitation à revisiter les dimensions « communes » dans des systèmes classiques d'administration publique ou d'activité industrielle ou commerciale privée. Il s'agit alors pour la société de mobiliser le commun comme principe de coordination. Pour cela, il faut examiner les conditions d'un nouvel équilibre dans les formes sociales de coordination, qui permettrait d'affermir les conditions anthropologiques d'un système de coexistence et d'échange qui soit, aux plans politique et philosophique, de nature à produire et à maintenir un sens partagé, une perspective de progrès, un regard commun sur les aspects fondamentaux de l'égalité et une communauté de destin.

## Présentation du colloque

La problématique des communs, telle qu'elle a été travaillée dans le dernier vingtième siècle, s'est en partie construite dans le mouvement d'une interrogation critique: face au modèle de l'Etat organisateur (et parfois planificateur), face aux constructions sociales que représentent le "marché et la propriété privée, n'est-il pas possible de confier certains pans de l'organisation socio-économique, technologique ou culturelle à des "communs" structurés d'une façon alternative, et démocratique? Le rapport de cette problématique aux institutions dominantes a été largement critique.

Pour autant, l'émergence d'une telle problématique a nourri la réflexion sur les institutions et sur l'institutionnalisation en tant que telle. Il s'est avéré utile de reconsidérer la place de l'appropriation privative ou exclusive dans l'organisation et dans la genèse des institutions - c'est la dimension la mieux connue. L'intervention d'exigences démocratiques en rapport avec des tâches d'organisation et de distribution, bien au-delà de la sphère publique conçue de manière étroite, s'en est par ailleurs trouvée renforcée.

---

<sup>1</sup> *Entre Etat et marché, la dynamique du commun : vers de nouveaux équilibres* Colloque – 8-10 juin 2017, Paris Université Paris II Panthéon-Assas, co-organisateurs : CERSA, FDC, ICAM Paris Sénart, EHESS

Au-delà de ces aspects classiques, le réinvestissement d'une thématique du bien commun co-construit (autour de biens, services ou enjeux partagés) a été et demeure une invitation à interroger l'articulation du public au privé, en particulier pour ce qui concerne le concours des organisations privées à des formes de bien commun qui sont par ailleurs au cœur du politique, et à propos des virtualités de la puissance publique dans l'accompagnement ou la structuration de formes auto-organisées de mise en commun de ressources, informations, compétences, patrimoines culturels, biens ou services.

Certaines questions restent en partie ou totalement impensées. Ainsi, le rôle des modèles théoriques dans le rapport collectif aux communs reste à éclaircir, comme on l'a déjà fait en grande partie pour le plan ou le marché dans de nombreuses entreprises de recherche qui ont pris pour objet (en épistémologie, en socio-économie...) le sens et la portée du recours à des modèles et à des représentations théoriques dans la prévision, dans l'organisation sociale et dans l'élaboration de systèmes de normes ou de standards de « bonnes pratiques ».

Par ailleurs, le rôle de la constitution de "communs" dans l'élaboration de compromis sociaux est un sujet de recherche à investir.

Un autre terrain d'investigation potentiellement intéressant concerne le rôle des communs sur les versants relationnel et égalitariste de l'évaluation des dynamiques institutionnelles. Ces dernières sont souvent porteuses d'approfondissements incontrôlés, potentiellement regrettables, des inégalités. La nature et la qualité des relations sociales peuvent en être affectées, alors même qu'elles sont des éléments d'appréciation essentiels lorsqu'il s'agit de se prononcer sur des questions de justice sociale, comme invitent à le penser de nombreux développements récents des « théories de la justice » en philosophie et en économie, dès lors qu'elles prennent un tournant « relationnel ».

L'intérêt pour des "communs" extérieurs au service public et à la propriété publique d'une part, au système marchand d'autre part, exprime des espoirs d'organisation sociale renouvelée. L'insistance fréquente sur la rigueur du partage entre Etat, marché et communs reflète certainement des craintes.

A l'évidence, on craint la mainmise d'un pouvoir politique et administratif envahissant, voire potentiellement menaçant, face auquel la revendication de "communs" plus ou moins auto-organisés, gérés démocratiquement à une échelle infranationale, peut être le véhicule d'une volonté d'indépendance.

Symétriquement, on a des raisons de craindre l'extension inconsidérée donnée à des motifs marchands bien au-delà de leur domaine légitime. L'appui que confère l'attrait pour la richesse (habituellement surtout sous la forme de la rentabilisation de capitaux investis) à la pénétration invasive des schémas d'interaction marchands risque bien d'avoir des conséquences appauvrissantes pour la vie sociale.

Ne faut-il pas interroger ces craintes ? Il ne serait pas forcément question de les congédier, mais du moins d'examiner sur un mode critique ce qu'elles révèlent de notre rapport contemporain aux institutions et aux lignes de partage qui se dessinent parmi elles.

Les "communs", pense-t-on aujourd'hui, sont consubstantiels à des projets d'institutionnalisation de concepts et de références normatives qui mettent en relief des dimensions partagées de la vie sociale, susceptibles d'être soumises au contrôle étatique mais qui y échappent dans une certaine mesure.

Or, les institutions du secteur public illustrent dans une certaine mesure, à leur manière, une organisation de ce qui est commun. Leur rôle symbolique dans l'organisation d'espaces communs et d'occasions ou actions communes est considérable. Leur existence même reflète l'identification collective et l'expression d'une recherche du bien commun.

Par ailleurs, les institutions du secteur économique marchand ne se limitent pas à la mise en place de règles de concurrence. Elles contribuent à diverses formes de mise en commun, à propos des métiers et des formations, des initiatives placées sous l'étendard de causes générales reliées au bien commun (RSE, égalité, santé au travail...), à propos également du partage de bonnes pratiques et de solutions de coopération, etc. On peut constater que s'affirme toujours plus le lien entre l'engagement sur des objectifs de développement durable, de RSE, d'ISR, etc., d'une part et, d'autre part, la reconnaissance du rôle des entreprises au regard de la poursuite du bien commun dans la société.

Pour autant, des craintes subsistent, concernant l'autonomie du développement ou même simplement de la conservation, de "communs" originaux ne se ramenant ni à la forme "Etat" ni à la forme "entreprise" (du moins dans ses formes dominantes). Il est certainement nécessaire d'examiner les sources de ces craintes et les conditions dans lesquelles, éventuellement, elles seraient justifiées. Cela peut donner un tour directement institutionnel à l'enquête sur les communs. La sollicitation des différents statuts associatifs ou mutualistes pourrait s'en trouver éclairée.

Les formes de "mise en commun" qui s'institutionnalisent dans des secteurs dits marchands de la vie sociale et économique sont de nature :

1. à compléter ou atténuer le règne d'une concurrence dans laquelle on peut chercher au moins une partie des raisons de juger appauvrissantes à certains égards au moins (par comparaison avec des modèles souhaitables des interactions sociales) les relations interindividuelles typiquement rapportées à l'économie de marché.
2. à favoriser des formes d'auto- organisation permettant d'être acteurs face à l'Etat.

Par ailleurs, le genre de communauté qu'instituent tour à tour ou conjointement la propriété publique et les services publics, en apportant des garanties moralement significatives aux citoyens (en termes de santé, de sécurité, d'éducation...) n'est-il pas de nature à leur donner des ressources précieuses tout à la fois pour :

- (1) participer pleinement à la vie publique démocratique (et faire face au pouvoir politique abusif le cas échéant)
- (2) avoir leur part des avantages de la sphère marchande sans lui être asservi pour ce qui concerne des choix et opportunités essentiels (dont la subordination à une logique marchande induit bien une dégradation de la vie sociale au regard d'une perspective humaniste très large sur le progrès humain et social).

## **La structure du colloque**

Il est prévu d'organiser dans le cadre de ce colloque, cinq sessions de travail :

- (1) Commun, diversité et universalité**
- (2) Commun et culture démocratique**
- (3) Cultures émergentes du commun**

#### **(4) Communs globaux et engagements locaux**

#### **(5) Dynamiques du commun à travers ruptures, redécouverte, innovation et enrichissement des traditions**

## **Les sessions du colloque**

### **Commun, diversité et universalité**

Les institutions de l'Etat, du marché et de la société (associations, syndicats, etc.) comportent généralement des dimensions constitutives et implicites de commun (culturelles, habituelles, traditionnelles) qui sont transmises selon des modalités diverses et plus ou moins informelles.

Des tensions internes entre commun, diversité et universalité sont par exemple repérables dans l'exposé des lignes directrices d'institutions internationales qui portent des idéologies concurrentielles et néolibérales. L'aspiration à des expérimentations de communs dans la société traduit également des tensions avec ce qui dans les institutions pourrait s'apparenter à des figures collectives traditionnelles de solidarité, d'équité ou de justice. On en trouve peut-être le symptôme dans l'occupation d'espaces publics ou de lieux des institutions publiques par des collectifs (« Nuits debout », « Commune de Tolbiac » constituée contre le dispositif « Parcoursup »), et d'une autre manière dans les requêtes communautaristes adressées aux pouvoirs publics.

En un temps où se développent les appels au commun dans les échanges sociaux (comme on le voit à l'occasion de la crise sanitaire du COVID 19), cette session rendra compte des tensions et des conflits qui traversent la dimension du commun dans les institutions. Certaines politiques (ou orientations politiques d'arrière-plan) tendent à lever les obstacles et les résistances à la promotion de la figure de l'individualisme. Elles défient parfois directement, en les mettant en crise, les figures, lieux et institutions de l'intérêt général et du bien commun. Cela mérite d'être interrogé et documenté.

### **Commun et culture démocratique**

La culture démocratique, dans le contexte occidental moderne est inéluctablement associée à une perspective universaliste. Pour autant, l'idée d'une raison publique (Rawls) se présente comme une dimension structurelle de l'espace public et renvoie à l'idée d'une tradition. Dans le contexte institutionnel français, un texte structurant pour la vie démocratique comme peut l'être le programme du Conseil national de la Résistance se fonde sur des considérations d'intérêt général qui ont vocation à mobiliser tous les secteurs de la société et toutes les formes d'organisation sociale. La prise en charge de l'intérêt général par ce que l'on a quelquefois appelé « l'Etat providence » (comme dans l'approche de François Ewald) s'inscrit typiquement dans une perspective dyadique (Etat – Marché). Symétriquement, l'idéologie néolibérale confie tendanciellement au secteur privé le service de l'intérêt général, dans toute la mesure de ce qu'elle représente comme possible ou suffisant. On peut toutefois explorer les chemins qui mobiliseraient les dynamiques du commun dans les évolutions institutionnelles.

Cette session sur la place du commun dans la culture démocratique fera intervenir une dimension anthropologique en interrogeant les conceptions qui président à la réduction individualiste du questionnement démocratique. Elle questionnera en particulier les formes de la participation démocratique à la structuration sociale et institutionnelle, qui sont porteuses de liberté positive. On s'intéressera à la contribution des institutions à la liberté, et notamment à celles de l'Etat et des institutions de la sphère marchande, dès lors que cette dernière n'est plus réduite aux caricatures qu'on en fournit dans une perspective individualiste libérale.

## **Cultures émergentes du commun**

Dans cette session seront examinées les conditions dans lesquelles des dynamiques de commun peuvent être suscitées, accompagnées dans différentes situations problématiques. Il s'agit d'identifier les pratiques, les concepts théoriques et stratégiques, les savoirs faire, comme les conditions culturelles qui sont de nature à favoriser l'émergence de communs « cultivés » (plutôt que préexistants ou « naturels »).

Quels types de profils, de métiers ou de fonctions sont susceptibles de favoriser cette émergence ? On sollicitera ici des expériences d'institutions publiques ou privées (l'Agence Française de Développement, la Poste, etc.), de démarche d'expérimentation du commun (municipalités espagnoles) ou d'intervenants non institutionnels de facilitation. Le développement de la facilitation institutionnelle de la participation et de la concertation est-il un vecteur de transformation, à cet égard ? On s'intéressera en particulier aux conditions de la transmission du savoir-faire attaché à ces pratiques, et du savoir théorique et stratégique qui sous-tend l'émergence de dynamiques de commun.

Sur ce volet, l'expérience acquise par le mouvement de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) - et des mouvements reliés comme l'Investissement Socialement Responsable (ISR), la promotion des dix-sept Objectifs de Développement Durable...- sera examinée. On examinera plus particulièrement, dans ce champ, la dimension culturelle de la méthodologie partenariale et dialogique des « parties prenantes ». La RSE et les mouvements reliés illustrent certainement l'importance du discernement des dimensions communes au sein de la vie économique, comme le suggère l'importance de la référence au bien commun dans les conceptions stratégiques de la « gouvernance avec les parties prenantes » et dans la réflexion (interdisciplinaire) et les savoirs opérationnels (mise en place des dispositifs qui entourent la reconnaissance d'une « mission ») au sujet de la nature même de l'entreprise.

L'identification de ce qui est commun est un enjeu culturel aussi bien qu'opérationnel dans les dynamiques des communs. Il y va notamment d'une culture du risque commun, comme l'attestent les développements sociaux, stratégiques et juridiques relatifs à la « vigilance » dans une perspective partenariale sur la vie économique. Sur certains volets, comme la **finance**, on peut penser que la culture du risque qui sous-tend les pratiques et la régulation souffre de problèmes récurrents. Ne sont-ils pas liés, notamment, au déploiement insuffisant d'une forme épistémique de responsabilité, de précaution et de vigilance, en rapport avec le recours aux modèles, aux théories et au raisonnement institutionnel ?

## **Communs globaux et engagements locaux**

La problématique du développement durable faisait de l'environnement un enjeu limité, pouvant être traité de manière sectorielle par des outils dédiés, en complément d'autres préoccupations et besoins, économiques et sociaux. Le problème a changé d'intensité et de nature, à mesure que les diagnostics scientifiques se sont fait plus inquiétants, à mesure surtout qu'il s'est mué en interrogation large quant à l'impact de l'agir anthropique sur des processus biophysiques d'ampleur planétaire, susceptibles d'affecter en retour le cours des affaires humaines. Cette session explore la manière dont l'irruption du *vivant*, en raison de son caractère fondamentalement dynamique et circulant, bouscule le fonctionnement des institutions et revivifie la question des communs.

Parce qu'ils concernent *de facto* l'humanité entière, climat, biodiversité, océan, santé ... sont régulièrement élevés au rang de biens communs mondiaux. Ce *statut* s'avère cependant difficilement compatible, dans le domaine écologique, avec l'idée que les « communs globaux » sont dégradés par les activités humaines et « ne font pas l'objet de décisions et mesures à la hauteur des enjeux ». Pour beaucoup, ce contraste majeur engendre amertume et désespoir.

Le problème s'éclaire différemment si l'on accepte que, comme tout commun, climat, biodiversité, océan, santé ne peuvent pas être des « communs par nature », mais correspondent nécessairement à des « communs de projet ». Plutôt que de laisser croire que des solutions globales, passant tantôt par les échanges marchands dérégulés, tantôt par le droit international, permettraient, à elles seules, de régler les problèmes globaux (dérèglement climatique, érosion de la biodiversité...), cette session explore la manière dont l'accumulation et la coalescence des engagements locaux font progressivement advenir une prise en charge en patrimoine commun des grands enjeux écologiques.

## **Ruptures, innovations et enrichissement des traditions, quelles dynamiques du commun ?**

Cette session mettra l'accent sur le caractère labile et souvent discontinu des dynamiques du commun et sur les défis et les paradoxes portés par les enjeux de transmission et de pérennisation institutionnelle du commun. On observera que les dynamiques du commun peuvent exister de façon latente, être attachées à des traditions, sans toutefois être mobilisées. Dans certaines situations historiques, de fortes dynamiques de commun ont pu présider à la création d'institutions, dans des dynamiques qui n'ont toutefois pas toujours survécu aux conséquences (ou avatars) du processus d'institutionnalisation (passage du commun à des modes d'action, d'organisation, d'arbitrage et de mise en forme de normes ou standards). On pourra également identifier des situations spécifiques (crises, menace globale, pénuries, apparition d'enjeux communs) qui ont présidé à des processus de redécouverte et d'actualisation du commun.

# Programme

## Première journée - 17 novembre

**13h45 - 14h00 Session introductive : Présentation du colloque (comité d'organisation)**

### **14h00 – 16h00 Session 1 - Commun, diversité et universalité**

Présidence : **Emmanuel Picavet**, Axe RSE, ISJPS, CNRS et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- *Vers un jus commune universalisable au XXI<sup>e</sup> siècle ?* - **Mireille Delmas-Marty**, Collège de France, Membre de l'Institut
- *Modèles mentaux partagés et institutions (Rapport entre structure et pratiques : la consolidation des pratiques dans des formes institutionnelles)*, **Chrysostomos Mantzavinos**, Université d'Athènes
- *La méthode de l'enquête commune. Sur quelques problèmes de la "diplomatie méthodologique" dans la recherche coopérative : aspects épistémiques éthiques et politiques*, **Sylvain Lavelle**, ICAM, EHESS
- *De la diplomatie ontologique autour des terres communes du Cerrado. Les alliances agroécologiques au Brésil* - **Sébastien Carcelle**, EHESS-LAS (Laboratoire d'Anthropologie Sociale)

### **16h00-18h00 Session 2 - Commun et culture démocratique**

Présidence : **Joëlle Zask**, Université Aix en Provence

- *La notion de « personne » au service des nouvelles approches de la démocratie*, **Marianne Redon**, AgroParisTech
- *Revendication d'un commun distinct du public et du marché (titre provisoire)*, **Sandra Laugier**, Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- *Enracinement du commun dans des questions locales (la question des échelles de responsabilité dans l'antiquité)*, **Arnaud Macé**, Université de Franche-Comté
- *Les paradigmes de l'aide au développement : des biens publics mondiaux aux communs*, **Stéphanie Leyronas**, Agence Française de Développement

### **18h00 - 19h00 - Table ronde : Pour un "Collège des communs"**

Présidence : **Gilles Hériard Dubreuil**, Mutadis, Fund For Democratic Culture



## Deuxième journée – 18 novembre

### 9h00 - 11h00 - Session 3 – Pratiques et conditions d'émergence du commun

Présidence : **Thomas Lamarche**, UMR LADYSS

- *L'intérêt général et le "bien" commun*, **Petar Bojanic**, Université de Belgrade, Université de Rijeka
- *Culture du risque et responsabilité commune*, **Christian Walter**, Chaire éthique et Finance, FMSH, Collège d'études mondiales
- *Après l'accident nucléaire : quelle émergence et quelle culture du commun ?* **Gilles Hériard Dubreuil**, Mutadis
- *Émergence du paradigme des parties prenantes dans la RSE : l'exemple de la Plateforme RSE – France Stratégie*, **Kathia Martin-Chenut**, Axe RSE, ISJPS, CNRS et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### 11h00 - 13h00 - Session 4 - Communs globaux et engagements locaux

Présidence : **Sylvain Lavelle**, ICAM, EHESS

- *Stratégies juridiques et politiques dans l'élaboration des institutions des communs*, **Ugo Mattei**, Université de Turin
- *Les instruments économiques peuvent-ils favoriser l'engagement local en faveur des communs globaux ?* **Alain Karsenty**, CIRAD, membre du Conseil Scientifique de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH)
- *L'effet paradoxal des COP sur la dynamique du/des commun(s) : l'émergence du méso territorial transforme la donne*, **Hervé Brédif**, Université Paris 1 Sorbonne, UMR LADYSS CNRS
- *Les projets d'électrification en Afrique dans leur contribution aux communs (titre provisoire)*, **Mathilde Maurel**, Centre d'économie de la Sorbonne, Paris 1 Panthéon-Sorbonne

13h00-14h30 Déjeuner

### 14h30 - 17h30 - Session 5 - Ruptures, innovations, enrichissements des traditions : quelles dynamiques du commun ?

Présidence : **Hervé Brédif**, UMR LADYSS

- *Le droit à la vie et les communs du point de vue des droits relatifs à une vie décente* **Giuseppe Mastruzzo**, Université de Turin - Collège universitaire international
- *Gestion par l'État de la crise Covid19 : quelle mobilisation et quelle dynamique institutionnelle ont été mises en œuvre entre société civile, État et entreprise ?* **Danièle Bourcier**, CERSA, Université Paris 2
- *La redécouverte des communs fonciers au Mali*, **Mathieu Boche**, AFD

- *Pratiques artistiques du commun et reconfiguration des imaginaires par l'art*, **Yann Toma**, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Développement Durable
- *Les « institutions patrimoniales » : une réponse à des crises par une gestion en commun*, **Vincent Pupin**, AgroParisTech
- *Regards comparés sur l'institutionnalisation de « communs naturels » en Colombie et aux EU*, **Rocío Trujillo**, Yale University

## 17h30 - 19h00 Table ronde finale

Croisement des perspectives : Quel est le potentiel de transformation des dynamiques du commun ? Le commun peut-il s'institutionnaliser et se transmettre ?

Présidence : **Danièle Bourcier**, CERSA

Table ronde, interventions de 15 mn et 30 mn de discussion :

- **Jean-Louis Laville**, Programme FMSH « Démocratie et économie plurielles »
- **Elodie Bertrand**, Axe Environnement, ISJPS, CNRS et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Jacques Chevallier**, CERSA, Université Paris 2
- **Francis Chateauraynaud**, EHESS-GSPR (Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive)

## Partenaires

Le colloque est organisé par :

- CERSA (Centre d'Études et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques, UMR 7106), Université Paris 2 Panthéon-Assas
- FMSH-CEM (Collège d'études mondiales), Chaire « Éthique et finance »
- Fund for Democratic Culture (FDC), Paris
- LADYSS (UMR 7533)
- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Axe RSE, ISJPS (Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne, UMR 8103)

En partenariat avec :

- Association « Sorbonne Développement Durable »
- EHESS
- FMSH-CEM Programme « Démocratie et économie plurielles »
- ICAM, Centre Éthique Technique et Société
- Labex DynamiTe, Groupe de travail « Normativité environnementale face aux catastrophes climatiques »
- Creative Commons France